

**A la nantaise – ASA Ranzay – Association des Riverains & Amis de la Beaujoire
Association de Riverains CDFRV – Brigade Loire – Esprit Canari
Gare à la Beaujoire – Naonedis**

Nantes, le vendredi 31 août 2018

Objet : demande de prise de position concernant la concertation relative au projet YelloPark

A l'attention des élus du territoire

Mesdames, Messieurs,

Le **protocole d'accord** signé le 1er décembre 2017 par Johanna Rolland, Présidente de Nantes Métropole, et Yoann Joubert, Président de la société YelloPark, envisage la signature d'une promesse de vente « **sous réserve de l'avancement conforme de la concertation, en fonction du positionnement de la Commission Nationale du Débat Public** ».

En effet, sur la base des articles L121-1 et suivants et notamment l'article L121-8 du code de l'environnement, la société YelloPark a été contrainte de saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). A l'issue de la procédure de concertation, **la CNDP s'est positionnée** par le biais d'un rapport produit par les garants de cette concertation et par le biais de déclarations par voie de presse de la Présidente de la dite commission, Madame Chantal Jouanno.

« **Tout doit encore être discuté** », a déclaré la Présidente de la CNDP (Ouest France, 20 juillet 2018) suite à la publication du rapport des garants.

Nos huit associations craignent un passage en force et jugeraient scandaleux que la validation du projet YelloPark soit mise à l'ordre du jour du Conseil métropolitain avant même que la Métropole ne réponde à ces trois exigences mises en exergue par la CNDP :

1/ Etudes des alternatives à la démolition du stade

« **Il est fondamental de poursuivre les réunions, notamment sur les alternatives, avant toute prise de décision** », a déclaré la Présidente de la CNDP (Ouest France, 20 juillet 2018). « **Une concertation aboutie nécessite cette phase de réponses argumentées et rendues publiques. Les garants la considère indispensable** » (rapport des garants, page 24).

Ces études des alternatives doivent impérativement être produites de manière indépendante et la métropole doit analyser les nombreuses solutions existantes qui permettraient de réaliser de nouveaux enrichissements du stade actuel sans que cela ne nécessite pour autant de solliciter de l'argent public.

2/ Analyse indépendante du bilan environnemental de l'opération

« **YelloPark doit fournir rapidement un bilan environnemental complet** » (Chantal Jouanno, Ouest France du 20 juillet 2018), « **soumis à une commission pluraliste rassemblant l'ensemble des parties prenantes** » (rapport des garants, page 17).

A l'heure où la transition écologique est présentée comme une priorité de premier ordre par Nantes Métropole, le bilan environnemental de l'opération de démolition du stade (20 000 m³ de béton précontraint, ferrailé et traversé de câbles tendus) et de reconstruction d'un nouvel équipement doit être effectué non pas par la seule société YelloPark, opérateur privé qui ne peut en aucun cas être juge et partie, mais de manière contradictoire par l'ensemble des acteurs, notamment l'architecte qui a conçu le stade actuel, et par des experts indépendants désignés par la métropole.

3/ Informations transparentes sur le prix de cession du terrain et du stade actuel

« Malgré de très nombreuses sollicitations du public et des garants, l'estimation du prix de cession établie par les services de l'Etat n'a pas été rendue publique pendant la concertation » (rapport des garants, page 24).

Des données complètes doivent être transmises par la Métropole, au sujet notamment de la surprenante absence de mise en concurrence concernant la cession à des opérateurs privés d'un équipement public mais surtout d'un quartier de la ville de Nantes (parcelle de 220 000 m² qui deviendrait constructible). Par ailleurs, la méthode choisie pour déterminer le prix de cession de la parcelle incluant le stade, si elle est très favorable aux deux acteurs privés, se révèle préjudiciable pour les finances publiques. Il est clair, en effet, que les contribuables vont devoir supporter, en raison du manque à gagner pour la collectivité, une partie de la charge financière de l'opération immobilière. Ce constat bat en brèche la sacro-sainte formule « zéro euro d'argent public ».

Nos huit associations demandent à Nantes Métropole - **« maître d'ouvrage caché qui ne s'est pour autant pas affiché plus que cela lors des débats »**, selon la présidente de la CNDP (Ouest France du 20 juillet 2018) - de répondre à ces trois attentes.

Ce courrier est adressé aux Maires des 24 communes de Nantes Métropole, propriétaire du foncier concerné et du stade de la Beaujoire ; aux responsables locaux des partis politiques représentés au sein du Conseil métropolitain ; aux 15 parlementaires de Loire-Atlantique.

Nous demandons à l'ensemble de ces acteurs de recevoir au plus vite une délégation de nos associations, mais nous leur demandons surtout de faire connaître publiquement leur position concernant le nécessaire respect de ces exigences de la CNDP auxquelles des réponses complètes doivent être apportées **avant que la validation du projet YelloPark ne soit mise à l'ordre du jour du Conseil métropolitain.**

Nos huit associations souhaitent rappeler que la démolition du stade de la Beaujoire et la reconstruction d'un nouvel équipement privé n'apparaissait à aucun moment dans le programme électoral de Johanna Rolland, Maire de Nantes et Présidente de Nantes Métropole. En revanche, le tout premier point de ce programme électoral portait sur la nécessité d'impliquer les citoyens dans de grandes procédures de concertation sur tous les grands projets du territoire. L'ampleur du projet YelloPark impose que les citoyens et leurs représentants soient éclairés de manière satisfaisante sur l'ensemble des enjeux avant que ne soit prise la décision de soumettre ce projet au vote des élus.

Les garants avaient demandé à la Présidente de la Métropole d'intervenir à la séance de clôture de la concertation pour qu'elle y précise sa position : **« ils n'ont pas été entendus et ils le regrettent »** (rapport des garants, page 22). Au total, l'attitude de la Métropole **« a donné le sentiment que la décision était prise avant même la concertation »** (rapport des garants, page 22). Nos huit associations attendent des élus de la majorité comme de l'opposition qu'ils sortent de leur léthargie concernant ce dossier qui comporte encore de très fortes zones d'ombre.

Dans l'attente d'une confirmation d'entrevue et d'une prise de position de votre part concernant le respect des trois points mentionnés ci-dessus, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Signataires :

associations de riverains : ASA Ranzay ; Association des Amis & Riverains de la Beaujoire ; Association CDFRV ; Gare à la Beaujoire

associations de supporters : A la nantaise ; Brigade Loire ; Esprit Canari ; Naonedis